

VILLE D'ESSEY-LÈS-NANCY

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 26 juin 2023

OBJET :

Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : M. LAURENT
Délibération n°7

EXPOSÉ DES MOTIFS

L'article L. 313-1 du Code général de la fonction publique dispose que les emplois de chaque collectivité sont créés par son assemblée délibérante.

Il appartient donc au Conseil Municipal de déterminer les effectifs des emplois permanents à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services et de procéder, le cas échéant, à la suppression des postes non pourvus.

En raison de la mobilisation quasi-exclusive des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles sur la mise en œuvre des activités pédagogiques prévues par les enseignants, la mise en état de propreté des écoles maternelles était principalement assurée ces dernières années par une entreprise de nettoyage professionnel. L'évolution du coût de ces prestations conduit aujourd'hui la municipalité à procéder à leur réinternalisation. Dans ce cadre, il est envisagé d'augmenter la durée hebdomadaire de service de quatre agents à temps non-complet intervenant dans les écoles maternelles. Considérant les quotités des postes déjà ouverts au tableau des effectifs, cette opération nécessite de porter la quotité des postes d'adjoint d'animation et d'adjoint technique, créés par délibération n°9 du 28 septembre 2020, à 16/35^{ème} au lieu de 14/35^{ème}.

Par ailleurs, considérant le départ en retraite en cours d'année de deux agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles principal de 1^{ère} classe, il est proposé de procéder à la création de deux postes d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2^{ème} classe à temps non-complet (28/35^{ème}) pour permettre l'accueil d'agents en début de carrière. Il est, par ailleurs, proposé, au regard des difficultés de recrutement, de

permettre, le cas échéant, le recrutement sur ces postes d'agents contractuels de droit public en application de l'article L.332-14 du Code général de la fonction publique, c'est-à-dire en cas de vacances temporaires d'emploi dans l'attente du recrutement de fonctionnaires.

Considérant, par ailleurs, l'éligibilité de plusieurs agents à un avancement de grade et les orientations définies dans le cadre des lignes directrices de gestion en matière de promotion et considérant également l'intérêt pour la ville de disposer :

- d'un agent expérimenté en charge de fonctions d'entretien de locaux et d'équipements relevant de la collectivité, il est proposé de procéder à la création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet ;
- d'un agent expérimenté en charge de fonctions d'accueil et de travaux de guichet, il est proposé de procéder à la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet ;
- d'un agent expérimenté en charge de la préparation, la coordination et la mise en œuvre sur le plan administratif, social, technique, pédagogique et éducatif des activités physiques et sportives organisées dans le cadre des accueils périscolaires, extrascolaires et de jeunes, il est proposé de procéder à la création d'un poste d'éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 1^{ère} classe à temps complet.

Considérant enfin :

- la promotion au grade d'attaché territorial d'un rédacteur principal de 1^{ère} classe ;
- le recrutement d'un chef de police municipale ;
- le recrutement d'un contrat aidé (parcours emploi-compétences) sur des fonctions d'agents d'entretien ;

Il est proposé de modifier en conséquence le tableau des effectifs.

PROPOSITIONS

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- sur avis favorable du Comité Social Territorial, de porter à 16/35^{ème} la durée hebdomadaire de service des postes d'adjoint d'animation et

d'adjoint technique, créés à 14/35^{ème} par délibération n°9 du 28 septembre 2020 ;

- de procéder à la création de deux postes d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2^{ème} classe à hauteur de 28/35^{ème} et d'autoriser, le cas échéant, le recrutement d'agents contractuels de droit public dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire en application de l'article L.332-14 du Code général de la fonction publique et de préciser que, dans cette hypothèse, leur rémunération serait calculée par référence à l'échelle indiciaire du grade d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2^{ème} classe ;
- de procéder à la création d'un poste à temps complet d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe ;
- de procéder à la création d'un poste à temps complet d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe ;
- de procéder à la création d'un poste à temps complet d'éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 1^{ère} classe ;
- d'approuver le tableau des effectifs annexé au présent projet de délibération.

Il est précisé que les postes non pourvus ou libérés dans le tableau des effectifs seront supprimés lors de la prochaine modification du tableau des effectifs.

DÉLIBÉRATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité les propositions ci-dessus.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe-et-Moselle, le 29 juin 2023.

Pour extrait

La secrétaire de séance,



Elise DROUVILLE



Le Maire,



Michel BREUILLE

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

**DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE NANCY
CANTON DE SAINT MAX**

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2023

tenu sous la présidence de
Michel BREUILLE - Maire

- Nombre de Conseillers en exercice :	29
- Nombre de présents :	21
- Nombre de votants :	28
- Convocation du Conseil municipal le :	16 juin 2023
- Convocation distribuée le :	16 juin 2023
- Affichage de la liste des délibérations :	30 juin 2023
- Affichage du procès-verbal le :	29 septembre 2023

PRÉSENTS

- M. LAURENT, M. THOUVENIN, MME DEVOUGE, M. VOGIN, MME POYDENOT, M. ROSSIGNON, MME BARDOUL, Adjoint.

- M. SAPIRSTEIN, MME SCHINDLER, M. BOURGUIGNON, MME BLONDELET, MME HOUSSIN, M. VOIDIER, MME DROUVILLE, M. HOFFER, MME MALARY, M. PERRI, MME CHOPIN-RENAULD, M. CHEVARDE, M. RIFF, Conseillers municipaux.

POUVOIRS

- M. Pierre BRUNE à M. Hubert ROSSIGNON
- Mme Nadine CADET à Mme Gaëlle BARDOUL
- Mme Caroline CREUSOT à Mme Elise DROUVILLE
- Mme Marie LOZINGUEZ à Mme Evelyne DEVOUGE
- M. Mallory KOENIG à M. Pascal LAURENT
- M. Jean Louis KATZ à Mme Catherine CHOPIN RENAULD
- Mme Aïcha MENZRI à Mme Marjorie HOUSSIN

ABSENT

- M. Kamal EL JAOUHARI

SECRÉTAIRE DE SEANCE

- Mme Élise DROUVILLE

Pour extrait

La secrétaire de séance,



Élise DROUVILLE



Le Maire,



Michel BREUILLE